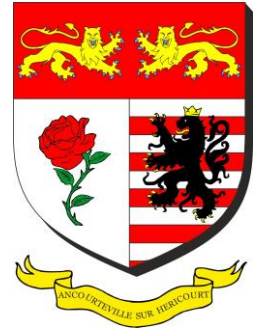




Commune Ancourteville sur Héricourt Informations à la population



JUILLET 2022

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 8 juillet 2022

Début de séance 19h30

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **LEGRAS** Magalie, **AVENEL** Catherine, **GUEVILLE** Alexandra, **TERRIER** Mathieu, **AUDRAN** Cédric formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : **SAUTREUIL** Cécile, **HAVARD** Joachim, **MARTIN** Nicolas qui a donné pouvoir à **AVENEL** Catherine, **BASILLE** Elsa, **LEROUX** Arnaud

Secrétaire de séance : Mme **GUEVILLE** Alexandra

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans remarque.

DEVIS VEOLIA

Madame le Maire présente le devis signé de VEOLIA pour le branchement de la réserve incendie et propose au Conseil Municipal de prendre une délibération afin de pouvoir mandater la facture dès réception. Vu le devis de la société VEOLIA et considérant la nécessité d'avoir une délibération pour le mandatement des factures d'investissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de la société VEOLIA pour un montant de 1 997.34 € TTC et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente.

SUPPRESSION REGIE COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un mail reçu de la Trésorerie, nous devons prendre une délibération si nous souhaitons supprimer la régie communale, celle-ci ayant été créée, à l'époque, par délibération. Vu le mail reçu de la Trésorerie et considérant que la régie communale n'a rien encaissé en 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de supprimer la régie communale à compter de ce jour et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente.

ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE BIONNOROIS A FONTAINE LE DUN

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique a lieu du 13 juin au 12 juillet 2022 dans le cadre de l'implantation d'une unité de méthanisation par la société BIONNOROIS, située à Fontaine-le-Dun. Il est demandé au conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet. Une question est posée quant à la finalité de cette enquête publique, les contrats avec les agriculteurs ayant déjà été signés. Madame le Maire répond que l'enquête publique est obligatoire afin de prévenir la population. Cette future unité de méthanisation a pour but de fabriquer du biogaz avec les déchets des pulpes de betteraves par exemple et ensuite de réaliser un épandage chez les agriculteurs volontaires afin de diminuer les pesticides sur les parcelles. Les digestats seront stockés à Fontaine-le-Dun ou sur les terres des agriculteurs. Catherine AVENEL pose une question concernant les nuisances olfactives de ces digestats. Mathieu TERRIER répond que les digestats sont sans odeur. Considérant l'exposé de Madame le Maire

et les explications fournies par Monsieur TERRIER Mathieu et vu les documents consultés via le lien fourni par la Préfecture. Le Conseil Municipal avec 4 voix pour et 2 abstentions, **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur ce projet et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan de la tournée réalisée par le Conseil Municipal :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la tournée réalisée dans la commune par certains membres du conseil (Mmes BASILLE, GUEVILLE, AVENEL, LEGRAS et Mrs AUDRAN, MARTIN, LEROUX et TERRIER) un point a été fait sur les différentes propriétés où un défaut d'égoutage (problème de visibilité, arbres dans les fils téléphoniques ou électriques) a été constaté. Nous sommes actuellement à la recherche des propriétaires des différentes parcelles. De plus un géomètre va être contacté afin de connaître les limites de propriétés de quelques parcelles pour lesquelles la municipalité n'est pas sûre. Lorsque toutes les informations seront réunies, un courrier sera rédigé à chaque propriétaire afin de les informer de la nécessité d'égoutage (avec photos à l'appui)

Pour information, un 3ème recommandé avec mise en demeure de réaliser les travaux a été renvoyé aux propriétaires pour le défaut d'égoutage rue du Mont Hélin et rue du Catelet. Une des propriétaires a appelé la mairie.

- Bilan de la commission d'analyse des candidatures :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commission composée de Mmes GUEVILLE Alexandra, LEGRAS Magalie et Mrs AUDRAN Cédric, LEROUX Arnaud et TERRIER Mathieu s'est réunie le vendredi 1 juillet afin d'analyser les 13 candidatures reçues pour le poste d'agent technique. Après analyse des CV, 4 candidats ont été retenus. Un entretien leur a été fixé le samedi 9 juillet, 3 seront présents car le 4ème a trouvé un emploi. Un courrier a été envoyé aux 9 personnes dont la candidature n'a pas été retenue.

- Bilan du conseil d'école du mardi 14 juin 2022 :

Il y a à la rentrée prochaine, une ouverture de classe, Mme TOUTAIN a été nommée sur le poste.

Cette nouvelle classe se tiendra dans l'ancienne garderie. Le périscolaire occupera le couloir pour le goûter, et les salles de classe, en alternance.

Les activités auront lieu dans la salle de motricité.

L'inauguration de l'école aura lieu le 16 septembre à 18h.

Madame le Maire fait lecture de la liste des noms pour l'école proposée par les enfants. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal opte pour le nom : « graines de lin »

- Jouets de Noël :

Mme le Maire demande si le conseil s'est renseigné pour un autre prestataire pour les jouets de Noël. Le prestataire Picwicktoys a été racheté par une marque de magasin de jouets anglaise. Madame le Maire attend de plus amples renseignements sur les modalités de reprises.

- Syndicat des Bassins Versants de la Durdent

En raison de la démission de Mme VILLENAVE-CHASSET Johanna, la commune n'a plus de représentant titulaire au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent. Mme le Maire va proposer à Mr LEROUX Arnaud qui était suppléant de passer titulaire. Madame GUEVILLE se propose pour être suppléante.

- Information lettre ouverte à Mme Elizabeth BORNE :

Mme le Maire fait lecture de la lettre ouverte à l'initiative de Mme BRULIN Céline (Sénatrice de la Seine Maritime) envoyée à Mme BORNE Elizabeth (Première Ministre) en ce qui concerne le point d'indice des fonctionnaires et précise qu'elle a envoyé un mail pour être signataire de ce courrier commun.

- Information PLUI :

Réunion avec l'AURH le 3 novembre de 14h à 16h dans la salle annexe.

- Essai par les pompiers de la réserve lotissement du Catelet :

Mme le Maire informe le conseil municipal que les pompiers sont venus mardi 5 juillet afin de faire le test de la réserve incendie. Le test est positif et on a eu un avis favorable.

- Pose des filets de but :

Arnaud LEROUX a posé les filets de buts du stade. Il reste à acheter des sardines pour les fixer au sol.

N'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H45

JUILLET 2022

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 22 juillet 2022

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **LEGRAS** Magalie, **GUEVILLE** Alexandra, **TERRIER** Mathieu, **BASILLE** Elsa, **AUDRAN** Cédric, **HAVARD** Joachim, **LEROUX** Arnaud, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : **AVENEL** Catherine qui a donné pouvoir à Magalie LEGRAS, **SAUTREUIL** Cécile, **MARTIN** Nicolas,

Secrétaire de séance : Alexandra GUEVILLE

La séance est ouverte à 19h00

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité, sans remarque.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que cette réunion a pour but la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite au recrutement du nouvel agent technique.

Celui-ci arrive au 01 septembre 2022 par voie de mutation, de la ville du Havre et nous devons le recruter sur le même grade qu'il occupait. Mathieu TERRIER précise que cette personne semble être polyvalente et autonome.

Vu l'avis du Comité Technique sollicité en date du 22 juillet 2022 et considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe, en raison du départ par voie de mutation, de l'agent en place et l'arrivée d'un agent également par voie de mutation,

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 septembre 2022.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2022,

Filière : technique Cadre d'emploi : catégorie C,

Grade : Adjoint technique principal de 2^{nde} classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 1

-nouveau effectif : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ainsi que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, **ADOpte** à l'unanimité des présents et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement communal a donné son préavis pour le 16 octobre 2022. L'agence immobilière a été contactée afin de remettre le logement en location.
- Madame le Maire rappelle l'inauguration de l'école de Beuzeville-la-Guérard le 16 septembre 2022. Le nom retenu pour l'école est « Graines de lin ».
- Un administré a informé la municipalité, qu'il avait dû faire arrêter un poids lourd qui circulait rue des Champs et voulait se rendre rue de l'Eglise car il a failli emboutir une maison en manœuvrant. Madame le Maire va contacter la Direction des Routes afin de demander une interdiction de circuler aux poids lourds dans cette voie ou au moins une signalisation de danger.
- Madame le Maire donne lecture du courrier qui va être envoyé aux administrés dont la propriété présente un défaut d'élagage.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu les notifications DETR pour les projets suivants :
 - Réserve incendie lotissement du Catelet 8 850 € (30%)
 - Réserve incendie rue du Catelet 9 270 € (30%)
 - Remplacements des fenêtres de la salle des fêtes 4 599.60 € (20%)

En ce qui concerne la demande de subvention pour la réserve incendie rue du Village, celle-ci est toujours attendue et nous avons envoyé un mail pour connaître la décision.

Un Conseil Municipal aura lieu en septembre pour le choix des entreprises.

- Mme le Maire fait lecture aux membres du conseil du mail reçu du représentant commercial de l'entreprise Picwicktoys qui était retenue pour le Noël communal. Plus de remise de 10% possible et pas de paiement par mandat administratif
- Madame le Maire précise que pour les travaux d'accessibilité du cimetière et suite à la réunion de réception des travaux, l'entreprise CREATERRE va revenir effectuer les finitions.
- Madame le Maire rappelle le décès de Monsieur Abel QUAISSE. Ses obsèques auront lieu le 02 août 2022 à 10h15 en l'église d'Ancourteville-sur-Héricourt
- Notre agent communal Romain quitte la commune le vendredi 29 juillet 2022 pour rejoindre une commune plus importante
N'étant pas disponible pour le pot de départ qui lui a été proposé. Le Conseil Municipal décide de lui offrir un bon d'achat à INTERSPORT.
Nous accueillerons à partir du 1er septembre 2022, Raphaël HEROUARD.

N'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.